



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION
« THÉÂTRES DE BOURBON », 4 JANVIER 2025, 15H, À VEAUCE**

Participants :

16 Personnes présentes physiquement : Pierre DEUSY (Président), Michèle ETIENNE (Préludia), Marion BYRNE (CA et Musée James Joyce), Soizick ROCHE-JAGU, Marcelle DESSALE, Nadine BAUCHER, Jacques SIUTKOWSKI, Marianne SYLF, Chantal BISLINSKI, Eliane SCHWOB, Jean-Michel et Valérie RABOTIN, Dominique et Catherine CALLENS, Annie CASTAGNE et Olivier DEUSY

4 Personnes présentes par téléconférence: Isabelle DELATTRE (CA), Isabelle BERTRAND, Solange de l'ESTOILE (CA), Elliot MARKS (trésorier).

14 Personnes représentées : Par Pierre Deusy : Martine Plantier, Marc-André Desanges, Pierre Henri, par Olivier Deusy : Joële Lespitaou, par Elliot Marks : Valérie Beaugendre, par Marion Byrne : Odile Reveret et Serge Novarelli, par Solange de l'Estoile : Xavier et Christine de Froment et Françoise Herbouiller, par Nadine Baucher : André Pruniaux, par Catherine Callens : Malyse Callens et Nathalie Moullé Berteau et par Dominique Callens : Christophe Moullé Berteau
Soit un total de 34 membres ayant droit de vote lors de l'assemblée.

Points à l'Ordre du jour de l'AG ordinaire du 4 janvier 2025, 15h au manoir des Noix, à Veauche (3 rue de la forêt, 03450)

1/ approbation du compte rendu de l'AG d'u 6 janvier 2024 (envoyé avec ses annexes, et notamment les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur, avec la convocation).

Dominique Callens souligne que le RI n'a été signé que par les membres du bureau et pas l'entière du CA, et n'est donc pas conforme, mais si le point 6c) est adopté, un nouveau Ri devra être adopté dans les meilleurs délais.

Approuvé avec 5 abstentions.

2/ Validation des comptes 2024 et budget 2025 (p.j.) – quitus du trésorier

Le compte de résultat 2024 est sensiblement différent de ce que nous avons prévu et voté il y a un an, mais nous avons réussi, en coupant dans les dépenses d'investissements et de communication et en augmentant moins notre fond de garantie, à éviter le déficit malgré les grandes déceptions que nous ont causé la DRAC Etat et le mécénat privé et l'explosion du coût des garanties de recette liée à la réorientation vers des spectacles plus contemporains. Le budget 2025 a été bâti sur une hypothèse de 46 représentations du 1^{er} au 14 août, une jauge moyenne de 80 spectateurs et un maintien d'une subvention ComCom à 6000 euros. Il est équilibré.

Les Comptes sont validés avec 5 votes contre et 1 abstentions

Le Quitus est voté avec 2 votes contre et 3 abstentions

Le Budget 2025 est adopté avec 2 abstentions

3/ Rapport moral du président et nouvelles orientations.

L'édition 2024 du festival a été un très grande réussite sur le plan artistique et un vrai succès en termes de visibilité, de reconnaissance et d'établissement dans le paysage théâtral national. Un rapport écrit du président pour 2024 avait été envoyé avec la convocation qui le détaillait.

Le rapport moral du président est validé à l'unanimité.

4/ renouvellement du CA :

Il aurait fallu renouveler en août dernier les mandats de Solange de l'Estoire et Isabelle Delattre, qui datent de l'AG du 14 juin 2021, et qui souhaitent renouveler leurs mandats. Christophe Moullé-Berteaux a démissionné en août 2024 et son poste ne sera pas remplacé au CA.

Le renouvellement des mandats de Solange de l'Estoire et d'Isabelle Delattre sont adoptés à l'unanimité.

A l'issue de l'AG du 4 janvier 2025, le CA est donc composé de 6 membres (échéance du mandat entre parenthèse) :

Pierre Deusy, président et directeur artistique (18 août 2025)

Elliot Marks, trésorier (18 août 2025)

Solange de l'Estoire, membre (4 janvier 2028)

Bernard Lefebvre, membre (6 janvier 2027)

Isabelle Delattre, membre (4 janvier 2028)

Marion Byrne, membre (14 août 2026)

5/ Nouveautés d'organisation.

a/ Fixation du siège de l'association en considération de la baisse du nombre des lieux de représentation dans la ComCom de St Pourçain – Sioule – Limagne et de la possibilité d'une baisse de subvention (alternative sur Moulins?).

Vote consultatif : *maintien à l'unanimité*

b/ Passage de HelloAsso à BAM pour les réservations.

Vote consultatif : *adoption avec 3 abstentions*

NB : la question de savoir jusqu'à quand les réservations doivent être ouvertes est compliquée et sera tranchée par le bureau après consultation du CA.

c/ Simplification des billets (simples billets type loterie tamponnés avec numérotation en continu).

Vote consultatif : *Simplification adoptée à l'unanimité*

d/ Simplification des relevés de caisse (3 cases seulement : département, autre France et étranger, sans indication du code postal).

Vote consultatif : *Simplification adoptée à l'unanimité*

e/ Professionnalisation pour les régisseurs lieux : passage du statut de stagiaire à un statut de salariés (augmentation du coût de 1000 à 1500 euros / régisseur).

Vote consultatif : *soutien de la professionnalisation à l'unanimité*

f/ Modification des contrats avec les troupes pour 2025 par rapport à 2024 : passage de 90 à 80 % des versements de billetterie aux troupes et limitation à 700 euros au lieu de 1000 de la garantie sur la moyenne des recettes pour les seuls en scène.

Vote à l'unanimité

6/ Discussion sur les aspects tarifaires.

a/ Maintien du tarif réduit pour tous leurs habitants des petites communes ayant subventionné le festival à plus de 250 euros.

Supprimé à l'unanimité

b/ Maintien de la ristourne de 10 % sur les réservations faites dans la ou les ComCom qui nous subventionneront à plus de 6000 euros.

Supprimé à l'unanimité

c/ Don du « Pass » à tous les membres bienfaiteurs ayant donné plus de 100 euros, que nous qualifierons dorénavant de « Mécènes ».

Adopté à l'unanimité

d/ Maintien de la fixation du prix des réservations (hors éventuelle ristourne ComCom du point b) à 20 et 10 euros commission éventuelle de l'opérateur comprise (si nous utilisons BAM, la billetterie du festival touchera donc moins).

Unanimité pour une redéfinition du « groupe » à 10 personnes

Sur ces base, unanimité pour conserver le tarif actuel

e/ Maintien du tarif réduit pour les adhérents à partir de la 3^e venue.

Maintenu à l'unanimité.

NB la possibilité d'un passe à 20 euros pour les adhérents sera examinée par le CA et le cas échéant un tel passe décidé par lui.

f/ billet de groupe enfants à 5 euros

Adopté malgré 1 vote contre

7/ Information sur la programmation 2025 (lieux et pièces proposées à ce jour)

8/ points divers.

L'AG mixte a pris fin à 18h

Les membres du bureau :

Le président, Pierre Deusy :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Deusy' with a stylized flourish at the end.

Le Trésorier, Elliot Marks :



Comptes de résultats définitifs au 31 décembre 2024

Théâtres de Bourbon

N° SIRET 843 916 420 00014, association loi 1901 domiciliée en mairie, 6 rue de l'église, 03450 Veauce

Le festival dure 14 jours, du 2 au 15 août

45 représentations (vs 43, 48 et 34 et 38 les 4 années précédentes)

15 spectacles différents (vs 18, 17, 10 et 13)

3129 spectateurs (vs 1416, 1623, 2384 et 2825)

Jauge moyenne de 70 spectateurs (vs 30, 48, 57 et 74)

4 jeux de représentations, sur 8 lieux.

Valeur fonds d'autoassurance début 41 000,00 €

Valeur fonds d'autoassurance fin 55 000,00 €

autofinancement 67,54 %

Actif	133 234,78 euros		Passif	133 234,78 euros	
			Excédent (+) / déficit (-)	1 490,06 euros	1,12 %
recettes hors subventions publiques:	89 984,78 euros	67,54 %	Budget artistique:	74 400,95 euros	55,84 %
recettes de billetterie	48 901,50 euros	36,70 %	versement aux troupes	65 122,20 euros	48,88 %
dons, financement participatif et cotisations	2 305,00 euros	1,73 %	dont effet de la garantie de recette	10 256,70 euros	7,70 %
valorisation repas du soir lieux d'accueil	2 550,00 euros	1,91 %	dont effet des indemnités	7 035,00 euros	5,28 %
Recettes financières	1 228,28 euros	0,92 %	achat ou location de matériel technique	1 906,05 euros	1,43 %
valorisation bénévolat	35 000,00 euros	26,27 %	paiement salaire régisseur général	4 372,70 euros	3,28 %
			indemnités régisseurs stagiaires et autre régie	3 000,00 euros	2,25 %
subventions publiques:	43 250,00 euros	32,46 %	Intendance:	8 343,77 euros	6,26 %
Subvention Montaignet (des 100k de Veauce pour 2024 seront payés en 2025)	250,00 euros	0,19 %	logement des comédiens	2 250,00 euros	1,69 %
Subvention ComCom	6 000,00 euros	4,50 %	valorisation repas du soir lieux d'accueil	2 550,00 euros	1,91 %
Subvention du département sur budget artistique	20 000,00 euros	15,01 %	frais financiers assurance	1 290,48 euros	0,97 %
Subvention du Fond de dévelopt de la vie associative	1 000,00 euros	0,75 %	dépenses fournitures administratives	233,77 euros	0,18 %
Subvention de la région	8 000,00 euros	6,00 %	Communication (flyers, affiches etc.)	2 019,52 euros	1,52 %
Subvention de l'Etat	8 000,00 euros	6,00 %	autres frais divers et imprévus	0,00 euros	0,00 %
			autre:	49 000,00 euros	36,78 %
			Dotations au fonds d'auto-assurance	14 000,00 euros	10,51 %
			valorisation bénévolat	35 000,00 euros	26,27 %

Fait à Veauce le 1/1/25, pour faire valoir ce que de droit

P. J.



Budget prévisionnel pour 2025

Théâtres de Bourbon

N° SIRET 843 916 420 00014, association loi 1901 domiciliée en mairie, 6 rue de l'église, 03450 Veauce

Le festival dure du 1er au 14 août 2025

46 représentations (vs 45, 38, et 45 les 3 années précédentes)

16 spectacles différents (vs 15, 13, et 10)

3680 spectateurs (vs 3129, 2825, et 2384)

Jauge moyenne de 80 spectateurs (vs 70, 74 et 57)

On reste à 4 jeux de représentations, sur 8 lieux.

Valeur fonds d'autoassurance début 55 000,00 €

Valeur fonds d'autoassurance fin 60 000,00 €

autofinancement 67,18 %

Actif	135 590,00 euros		Passif	135 590,00 euros	
			Excédent (+) / déficit (-)	43,00 euros	0,03 %
recettes hors subventions publiques:	91 090,00 euros	67,18 %	Budget artistique:	82 597,00 euros	60,92 %
recettes de billetterie hors passes	47 840 euros	35,28 %	versement aux troupes	64 097 euros	47,27 %
passes	3 000 euros	2,21 %	dont effet de la garantie de recette	15 825 euros	11,67 %
dons, financement participatif et cotisations	2 200 euros	1,62 %	dont effet des indemnités	10 000 euros	7,38 %
Mécénat privé	500 euros	0,37 %	achat ou location de matériel technique	10 000 euros	7,38 %
valorisation repas du soir lieux d'accueil	2 550 euros	1,88 %	paiement salaire régisseur général	2 500 euros	1,84 %
valorisation bénévolat	35 000 euros	25,81 %	indemnités régisseurs stagiaires et autre r	6 000 euros	4,43 %
subventions publiques:	44 500,00 euros	32,82 %	Intendance:	12 950,00 euros	9,55 %
Subvention communes (Veauce, Montaignet)	1 000,00 euros	0,74 %	logement des comédiens	4 000 euros	2,95 %
Subvention ComCom (espérée)	6 000,00 euros	4,43 %	valorisation repas du soir lieux d'accueil	2 550 euros	1,88 %
Subvention espérée du département	20 000,00 euros	14,75 %	frais financiers assurance	1 400 euros	1,03 %
Subvention du Fond de dévelopt de la vie associative	1 500,00 euros	1,11 %	dépenses fournitures administratives	500 euros	0,37 %
Subvention de la Région (espérée)	8 000,00 euros	5,90 %	Communication (flyers, affiches etc.)	4 000 euros	2,95 %
Subvention de l'Etat (espérée)	8 000,00 euros	5,90 %	autres frais divers et imprévus	500 euros	0,37 %
			autre:	40 000,00 euros	29,50 %
			Dotations au fonds d'auto-assurance	5 000,00 euros	3,69 %
			valorisation bénévolat	35 000,00 euros	25,81 %